Les Preux

De "l'Echo de Paris":

J'ai entendu des mots admirables de soldats; d'autres m'ont été écrits par ceux-là mêmes qui les avaient entendus. Je ne voudrais pas que cela périt. Il me semble qu'ils font naturellement partie de l'épopée que nous vivons; qu'ils sont bons à lire et à méditer, témoignages inconscients de ce que les historiens appelleront la vie nouvelle de la France, de ce qui a toujours été sa vie profonde, agrandie en ce moment et développée par l'épreuve.

Je mettrai donc ici non pas tous ces mots ou ces traits, mais quelques-uns d'entre eux.

A B... dans l'Hôpital du Grand-Hôtel, un blessé doit être amputé. Mais il est si faible que le chirurgien hésite: "Si l'on pouvait lui rendre du sang! — S'il ne faut que cela, me voilà!" répond un autre blessé, un Breton.

La transfusion se fait. Le personnel de l'hôpital, ému par le dévouement de ce blessé, qu'on sait très pauvre, se cotise, quête discrètement, ici et là, et recueille cinq cents francs, qu'on se réjouit d'offrir. Quelqu'un arrive un jour près du lit, parle du service rendu, remercie, offre l'argent. Ecoutez la réponse:

— Allons donc! je donne mon sang, je ne le vends pas!

Un tout jeune soldat du Nord, au visage imberbe et un peu enfantin, est étendu au revers d'une tranchée, mourant d'une terrible blessure qu'un obus lui a faite au ventre. Malgré l'affreuse plaie il ne se plaint pas, il ne se débat pas, et c'est à peine si on reconnaîtrait, dans ses yeux grands ouverts et levés, l'expression de tristesse qu'il avait souvent. Car, depuis son départ, il n'a pas reçu de nouvelles de chez lui, du pays envahi. Ses camarades l'assistent comme ils peuvent, lui proposent à boire, déboutonnent sa tunique, tâchent d'arrêter le sang. Lui, ouvrant les yeux qu'il avait tenus un long moment fermés et d'un air de ne point souffrir, il dit à un de ses camarades, un gros poilu, qui se penche: "Dis, mon copain, tu ne raconteras pas à maman que j'avais une vilaine blessure? Une balle, c'est mieux que ce que j'ai." Puis, il distribua quelques menus objets qu'il avait dans sa poche, son couteau, son porte-monnaie, un tire-bouchon, un briquet: testament vite achevé. Enfin, difficilement, il ouvrit son carnet, et, s'appliquant à écrire, ne voyant plus très bien, il traça quelques lignes. En les achevant, il rendit l'âme. Trois minutes après, comme le bruit de l'accident s'était répandu dans la tranchée à ce moment peu canonnée par l'ennemi, un capitaine arriva, couvert de boue jusqu'aux épaules. Il vit le soldat:

"Oh! le pauvre, un de mes plus braves!" Avec respect il prit le carnet qui était tombé à terre, l'ouvrit, et lut: "Au revoir père; au revoir, mère, au revoir, petites sœurs; je suis mort pour mon pays: Vive la France!"

Jean Cousin, mort subitement à l'hôpital de X..., en septembre 1914, était un de ces jeunes hommes, ardents chrétiens, dévoués depuis l'enfance aux œuvres de patronage, et qui ont quelquefois tant de piété et de joie dans le visage qu'on ne peut s'empêcher de remarquer cette lumière. En arrivant à X... à cause de ce visage, et de son attitude, et de ses paroles, plusieurs l'avaient pris pour un prêtre. Sa dernière lettre contenait ce passage, d'un tour si populaire et d'une foi si profonde: "Nous avons presque tous fait la sainte communion ce matin. C'était beau ces malades pour la plupart des hommes de vingt-trois à trente ans accueillant avec joie leur Dieu, leur force... Guillaume espérait entrer dans une nation pourrie, gangrenée, sans coup férir; il a trouvé une nation debout, forte, armée pour la vie. Nous serons toujours la France, cette nation unique au monde, qui répand le scandale comme les belles idées, mais qui, le jour venu, "balance le mauvais" pour se ressaisir et lutter."

Au commencement de la guerre, le comte de Robien, commandant en retraite, et qui a cinquante-huit ans, reprend du service dans un régiment de zouaves. En septembre, on l'envoie dans la Marne, avec des troupes de territoriale, qui ont cette terrible mission d'enterrer les cadavres de la grande bataille. Chrétien de vieille roche, habitué à la méditation, il prend ce devoir comme une retraite préparatoire à ses fins dernières. Il sait le mérite des sacrifices volontaires, et il offre sa vie, demandant à Dieu de le faire mourir et de sauver la France, "s'il m'en juge digne malgré tous mes défauts." Ce fut par deux lettres posthumes que les siens connurent ce sacrifice suprême. Le 22 décembre, et se battant depuis des semaines aux avant-postes, il s'empare, à la tête de son bataillon, d'une position importante, et il est proposé pour la rosette et pour le grade de lieutenant-colonel. Mais ce n'est point là les récompenses qu'il cherchait. Quelques jours plus tard, il était tué à l'ennemi. Il avait demandé de mourir un jour de fête. La réponse fut qu'il s'en alla le jour de l'Epiphanie. C'était, comme les très bons et les très braves, un ami du soldat. Un grand chef écrivait de lui: "J'ai vu pleurer tous ses hommes."

Le sergent Raissac, de Béziers, est frappé à mort dans un assaut contre une tranchée allemande. Quand on l'a relevé, il tenait encore dans son poing [illegible] agonisant, sa mère, sa sœur et lui-même, et, au verso de l'image, avec sa dernière force, il avait pu écrire: "Adieu, pas de pleurs, mais une résignation chrétienne; je suis en paix avec Dieu."

Le capitaine Senot de La Londe, capitaine de réserve, aperçoit, le 12 novembre au matin, de sa tranchée, une force allemande qui se meut dans le brouillard. Il en prévient deux compagnies qui se trouvent à peu de distance, et déclare qu'il ira lui-même prévenir deux autres compagnies éloignées d'environ 400 mètres. Plusieurs de ses camarades veulent l'en empêcher, et lui proposent de partir à sa place. Il remercie, et dit: "Je ferai mon devoir." Il part avec son ordonnance, courant sous le feu, se couchant, se relevant. Ils n'avaient plus que 40 mètres à faire, lorsque tous deux sont atteints par des éclats d'obus, lui grièvement, l'ordonnance plus légèrement. Comme l'officier ne bouge plus, le soldat se traîne jusqu'à lui. Le capitaine Senot de La Londe lui dit alors: "François, j'ai mon compte; donne-moi mon chapelet, qui se trouve dans ma poche, nous allons le dire tous les deux." Le chapelet, dit par ces deux hommes, étendus sur le champ de bataille, et tandis que la terre tremblait au groudement du canon, il donne à l'ordonnance son portefeuille et son alliance: "Tu donneras le tout à mon pauvre papa... Il aura tant de chagrin!.. Ecoute, François, je vais t'embrasser ce sera mon dernier baiser pour lui."

Le lieutenant Jeannin, petit-fils d'une Wetterlé, et qui avait du sang alsacien plein les veines, rêvait d'entrer en vainqueur dans l'Alsace reconquise. Il est mort dans son premier combat, le 26 août. Celle qu'il a laissée dit sans doute, comme tant d'autres qui m'ont écrit du pays de Provence: "j'ai donné tout mon joli bonheur à la France, et me voilà dans le cortège infini des pauvres petites veuves de chez nous." Mais celui qui est mort a laissé, dans une lettre, une dernière parole pour la jeune femme, et une recommandation pour le fils de dix-huit mois qu'elle élève. Et il dit à la première: "Sois courageuse, si le malheur te frappe: c'est l'hommage le plus grand que tu puisses rendre aux sept années d'amour que nous avons vécues ensemble." Et il dit pour l'enfant: "Je désire que notre petit André soit un jour officier, comme son père; pousse-le dans cette carrière en souvenir de moi."

Hier, pendant son congé de vingt-quatre heures, j'ai rencontré le fils d'une pauvre femme de la campagne, un ouvrier que j'aime bien depuis longtemps. Quand je l'ai quitté, et que je lui ai dit: "Bonne chance, Marcel," il m'a regardé de ses yeux sans reproche, et il m'a répondu: "D'un côté ou de l'autre, je ne crains rien!" Et cela voulait dire: la vie? la mort? Qu'importe! je suis prêt.

Qu'est-ce que tout cela? C'est la chanson de geste qui continue; c'est la croisade qui n'est point finie; c'est Dieu transparaissant à travers la France purifiée.

Les chercheurs de sublime ne trouveront rien de mieux.

RENE BAZIN,
de l'Académie française.

La Colonne Trajane

La région danubienne qui, sur la rive gauche du grand fleuve, s'étend des forêts de la Transylvanie à la mer Noire, avait été conquise, vers le milieu du premier siècle avant notre ère, par les Daces, tribu très sauvage et très belliqueuse. Comme leurs incursions se multipliaient sur les confins de l'Empire, Trajan décida de les soumettre et de planter sur cette partie, encore barbare, de la vallée danubienne les aigles romaines.

Les Daces exterminés, à l'exception de quelques bandes qui se réfugièrent dans la montagne, Trajan les remplaça, sous la protection de la treizième légion, par quatre grandes colonies romaines qui transformèrent, en peu d'années, le pays. Des villes importantes et d'innombrables bourgades s'élevèrent bientôt dans cette région fertile, d'une circonférence de plus de quatre cents lieues, unies entre elles par de vastes voies dont on reconnaît encore les débris sous les routes plus récentes, comme apparaissent, quand baissent les eaux du fleuve, les piles du pont de Trajan.

C'est de ces colonies que descendent en droite ligne les Roumains d'aujourd'hui.

"Héritiers du sang des Romains," dit en parlant des Valaques l'évêque de Zagora, dans une lettre au pape Innocent XIII. Mêlés à bien des peuples différents, au cours des grandes invasions, ils n'ébauchèrent pas autrement leur idiome national que l'Italie et la France, l'Espagne et le Portugal, "sur le même fonds de la langue romaine." Ils en auraient même gardé, en plus grand nombre, des inflexions et des locutions qui n'avaient subsisté, depuis Auguste, que dans le parler populaire (EDGAR QUINET, les Roumains.)

On sait que Trajan avait écrit sur sa conquête de la Dacie des commentaires à la manière de César, que ces commentaires ont été perdus, mais qu'ils sont remplacés, en partie du moins, par la colonne que le grand Empereur avait élevée pour s'en faire un tombeau, et qui demeure, dans le Forum de son nom, l'histoire fidèle et sûre de sa magnifique entreprise.

Les détails innombrables de la colonne ne rappellent pas seulement aux Roumains la glorieuse conquête et la bienfaisante colonisation; mais ils évoquent encore pour eux "les choses présentes, les vêtements de leurs ancêtres, leurs habitations, leurs meubles, leurs instruments." "En regardant les deux mille têtes qui figurent les légions armées," les descendants des colonies de Trajan "croient reconnaître les traits des laboureurs de leurs campagnes."

La colonne Trajane est ainsi une grande leçon d'histoire et, par conséquent, de politique. Elle raconte, et surtout aux Roumains et aux Italiens qu'elle associe déjà dans le plus lointain passé, l'une des plus belles victoires, et des plus fécondes, de la civilisation méditerranéenne sur la barbarie.

Il y a, dans la longue histoire du monde, d'autres civilisations. Si différentes qu'elles soient à tant d'égards de la civilisation latine, la civilisation anglo-saxonne ne se rattache pas moins à elle par mille liens étroits, et la civilisation slave a reçu d'elle, par Byzance, la Rome orientale, ses premiers enseignements. Elle est la Mère, dans le plus haut sens du mot. C'est contre elle que se sont toujours dressées, consciemment ou non, toutes les barbaries. C'est d'elle qu'il est dit dans la "Prière sur l'Acropole:" "Le monde ne sera sauvé qu'en revenant à toi, en répudiant ses attaches barbares," — germaniques.

L'histoire des nations germaniques, c'est, en effet, celle de leur lutte persistante, acharnée, souvent violente, contre la civilisation méditerranéenne. "Les pesants Hyperboréens appellent légers ceux qui te servent." Ils ont écrit à son sujet des livres à remplir cent bibliothèques. Ils ont été toujours et réfractaires et rebelles à son esprit. Leur victoire serait, d'abord sa défaite.

Les orateurs et les écrivains des pays neutres, ceux qui plaident devant leurs concitoyens inquiets la grande cause des nationalités reconstituées et des peuples libres, se contentent de dire; "Si invraisemblable qu'elle soit devenue, imaginez ce que serait la victoire des Empires germaniques. Quel est le pays, quel est le peuple qui conserverait encore une apparence d'indépendance et de liberté? Dans tout l'Orient, la domination, deux fois lourde, des Turcs germanisés sur les Arméniens et sur les Syriens, et sur les Hellènes. Dans les Balkans, l'oppression de cette bureaucratie autrichienne, tantôt féroce, tantôt cupide. Dans les Karpathes, le règne, et toutes les vengeances, des Magyars. Des Alpes au goulfe d'Otrante, l'avide tyrannie du commerce allemand, de la finance allemande, de l'industrie allemande, détournant ou tarissant les sources profondes de la vie nationale..."

Cela est exact, indubitablement exact. Mais tout cela, ce ne serait encore que le premier pas de la descente de l'humanité dans la nuit.

POLYBE.

AVIS DE SUCCESSIONS

Succession de M. et Mme Henry Schnell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 107,668. — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Mme Sophie Falk, veuve de Michael Falk, administratrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
FRED G. VEITH, Avocat.
mars—30 avril—3,8

Succession de Florentine Hughes.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,963 — Division C — Attendu que Elizabeth Hughes a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Florentine Hughes, décédée, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut intéresser d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
C. C. FRIEDRICHS,
HAROLD A. MOISE, Avocats.
mars—30 avril—3,8

Succession de Joseph E. Generelly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,964 — Division D — Attendu que Mme Eliza Sarpy, veuve de Joseph Edward Generelly, a présenté une pétition à la cour dans le but d'obtenir des lettres d'administration dans la succession de Joseph E. Generelly, décédé, intestat.

Avis est par le présent donné à tous ceux que cela peut concerner d'avoir à déduire dans les dix jours les raisons pour lesquelles il ne serait pas fait droit à la dite pétition.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
CHAS. J. THEARD, Avocat.
mars—30 avril—3,8

Succession de L. J. Joly.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 102,766 — Division C — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette propriété et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Mme Veuve L. J. Joly, exécutrice de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
SIDNEY F. GAUTIER, Avocat.
mars 26 30—av 4

Succession de Frederick C. Stockdell.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,938 — Division E — Avis est par le présent donné aux creanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte provisoire présenté par Peter J. Flanagan, administrateur et curateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
M. D. DIMITRY, Avocat.
mars 26 30—av 4

Succession de Charles A. Detert.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 110,981 — Division A — Avis est par le présent donné aux créanciers de cette succession et à toutes autres personnes intéressées d'avoir à déduire dans les dix jours qui suivront la présente notification les raisons (s'ils en ont ou peuvent en avoir) pour lesquelles le compte final présenté par Wm. E. Westermann, administrateur de cette succession, ne serait pas approuvé et homologué et les fonds distribués conformément au dit compte.

Par ordre de la Cour.
THOMAS CONNELL, Greffier.
ANDREW M. BUCHMANN, Avocat.
mars 26 30—av 4

BULLETIN FINANCIER.

Change.

New-York —	
Sterling, bankers, demand	479¾@479½
Francs, bankers, demand	530½@531

COTON.

	Middling
Galveston	9.20
Mobile	8.50
Savannah	8.75
Wilmington	8¾
Norfolk	8¾
Boston	8.88
Philadelphie	9.65
Memphis	9.90
Augusta	8.62
St. Louis	8.75
Houston	8¾
Little Rock	8.50
Dallas	8.60
Montgomery	8.38

Ventes.

Entre 10 a. m. et 1:45 p. m. —

$1,000 American Cities Co. 5-6s	87¼
$2,000 B'ham Ry., L. and P. Co. 4½s	88
$1,000 Memphis St. Ry. Co. 5s	85
$2,000 Nashville Ry. and L. Co. 5s	98
$1,000 N. O. Ry. and L. Co. 4½s, cash	76
$1,000 N. O. Ry. and L. Co. 4½s, regular	76
50 shares American Cities Co., pfd	47½
90 shares American Cities Co., pfd	47¼
95 shares American Cities Co., pfd	47
95 shares American Cities Co., pfd	46⅞
95 shares American Cities Co., pfd	46½
50 shares American Cities Co., pfd	46¼
60 shares American Cities Co., pfd	46
$5,000 B'ham Ry., L. and P. Co. 4½s	87¾

A 1:45 p. m. —

40 shares Equitable Real Estate, Ltd.	115
10 shares New Orleans Nat. Bank	160
50 shares American Cities Co., pfd	45⅝
$3,000 Nashville Ry. and L. Co. 5s	97¾

Bons Divers.

Street Railroads —		
American Cities 5-6s	87	88½
B'ham Ry., L. and P. ref. ex. 6s	94	94¾
B'ham Ry., L. and P. Co. 4½s	87⅞	88
Canal and Claiborne R. R. 6s	117	120
Edison El. Co., 1st mtg. 6s	100	...
Fort Worth P. and L. Co., 1st mtg. 5s	96¾	97¼
Houston L. and P. Co., 1905 1st mtg. 5s	98	...
Knoxville Ry. and L. Co. ref. ex. 5s	79¼	81
Little Rock Ry. and L. Co. 5s	101	102
Little Rock Ry. and El. Co. 6s	95¾	100½
Memphis St. Ry. Co. 5s	83	85½
Meridian L. and Ry. Co. 1st mtg. 6s	40	91
Nashville Ry. and L. Co. 5s	97¾	...
N. O. City and Lake R. R. 6s	105	...
N. O. and Carrollton R. R. 5s	102½	...
N. O. City R. R. gen. mtg.	101	106
N. O. Ry. and L. Co. 4½s	76	77
N. O. Ry. and L. Co. 5s	65	85
St. Charles Street R. R. 6s	88	91
Texas P. and L. Co. 1st mtg. 5s	91½	...
Miscellaneous —		
Alden Mills 1st mtg. 6s	96	...
State and City —		
City 4s	94	94¼
Premium bonds	987½	...
Public Improvement, 1900	97¾	98½
Public Improvement, new	88	90

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente de propriété de valeur et améliorée du Sixième District, portant le numéro municipal 2020 rue Peniston, entre les rues Saratoga et Sud Remparts.

The Savings and Homestead Association vs. Emile Dos. Silva.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,500 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 8 avril 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Une certain portion de terre, située dans le Sixième District de cette ville, dans l'Ilet No. 606, borné par les rues Peniston, Amelia, Saratoga et Sud Remparts; la dite portion de terre commence à une distance de quarante-huit pieds du coin des rues Peniston et Saratoga, et mesure quarante-cinq pieds, huit pouces et deux lignes de face à la rue Peniston, la même largeur à l'arrière, par une profondeur entre deux lignes parallèles de cent dix pieds, et est et d'une partie du lot original No. 8 composée de la totalité du lot original No. 9 sur un croquis daté le 12 août 1909, de C. Uncas Lewis, député voyer de la ville, et annexé à l'acte 62 de 1910 dans le bureau de F. J. Dreyfous, notaire dans cette ville.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acheteur, au moment de l'adjudication devra faire un déposé de dix pour cent du prix de vente.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil de la Paroisse d'Orléans.
HENRY G. McCALL,
Avocat pour le demandeur.
mars—6,7,12,13,26 avril—6,7,8

Par KERNAGHAN & CORDILL

ANNONCE JUDICIAIRE.

Succession de Henry Poulsen. No. 111,250—Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans.

Par KERNAGHAN & CORDILL, W. A. Kernaghan, encanteur; bureau No. 339 rue Carondelet.

JEUDI, 1er avril 1915, à midi, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, sera vendu aux enchères publiques en vertu d'un jugement daté le 24 février 1915, par l'Honorable Geo. H. Théard, juge de la dite cour, Division E, dans la propriété ci-dessus décrite, à savoir:

Le substantiel magasin en briques à deux étages et résidence 4336 et 4338 rue Magazine, contenant magasin et 3 chambres au rez-de-chaussée, et 5 chambres au 2e étage, bains, etc. Sur un certain lot de terre, avec toutes les améliorations qui s'y trouvent, droits, voies, privilèges, dépendances, qui en quelque sorte y appartiennent, situé dans le Sixième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans le faubourg Est Bouligny de la ville de Jefferson, Paroisse d'Orléans (maintenant dans le Sixième District de la Nouvelle-Orléans), désigné par le No. Dix (10) dans l'Ilet No. Dix-Neuf (19), maintenant No. Deux Cent Trois (203), lequel est borné par les rues Magazine, Constance (anciennement Live Oak), Berlin et l'avenue Napoléon d'après un plan lithographié du dit faubourg, annexé à un acte passé devant Hugh Madden, notaire pour la Paroisse d'Orléans, daté du 1er mars 1865, et d'après ce plan le dit lot mesure trente (30) pieds de face sur la rue Magazine par une profondeur de cent quinze (115) pieds huit (8) pouces entre deux lignes parallèles.

La vente est sujette à un bail de $480, expirant le 30 septembre 1915.

Conditions: Comptant; les taxes de 1915 seront payées proportionnellement. 10 pour cent comptant sera exigé au moment de la vente. Les loyers appartiendront aux acheteurs dès la signature de l'acte de vente. Acte de vente devant G. W. Flynn, Esq., notaire, aux frais des acheteurs.

M. D. DIMITRY, Avocat.
fév 28—mars 7 14 21 28—1er avril

VENTES AUX ENCHERES.

PAR LE SHERIF CIVIL.

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente par le shérif d'un propriété améliorée de valeur du Premier District, portant le numéro municipal 2063 rue Canal, coin de la rue Broad (ilet rue Bourgeois et avenue Cleveland).

L. M. Layman vs. Succession de Maurice P. Wenlfe.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 106,406 — En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 29 avril 1915, à midi, la propriété ci-après décrite à savoir:

Un certain lot de terrain situé et étant dans le Premier District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet borné par les rues Gasquet (maintenant Cleveland), Canal, Broad et Bourgeois, désigné par le No. 1 » un plan par Reisenstein, daté du 9 mai 1879, déposé au bureau de Théodore Guyol, ancien notaire dans cette ville de la Nouvelle-Orléans, comme plan G, lequel dit lot de terre mesure 30 pieds de face à la rue Canal sur 125 pieds, 3 pouces et 3 lignes de profondeur et de face à la rue Broad, et formant le coin de ces deux rues, avec toutes les bâtisses et améliorations qui s'y trouvent et tous les droits, voies, privilèges et avantages qui y appartiennent de quelque façon.

Saisie dans le procès ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur au moment de l'adjudication devra faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
TITCHE & ROGERS,
Avocats pour le demandeur.
mars 26—avril 2 9 16 23 28 29

ANNONCE JUDICIAIRE.

Vente d'une importante propriété de valeur du Septième District, comprenant sept lots de terre, cinq se trouvent sur la rue Short, au coin de la rue Forshey; avec bâtisses; portant les numéros municipaux 2901, 2903, 2905, 2907, 2909, 2911, 2913 et 2915 rue Forshey, et les autres deux lots de face à l'avenue Carrollton, entre les rues Forshey et Olive.

Union Homestead Association vs. Succession d'Isaiah H. Norwood.

COUR CIVILE DE DISTRICT pour la Paroisse d'Orléans — No. 111,310—En vertu d'un writ de saisie et de vente qui m'a été adressé par l'Honorable Cour Civile de District pour la Paroisse d'Orléans, dans l'affaire ci-dessus intitulée, je procéderai à vendre à l'enchère publique, à la Bourse des Propriétés Foncières, No. 311 rue Baronne, entre les rues Union et Gravier, dans le Premier District de cette ville, le JEUDI, 15 avril 1915, à midi, la propriété suivante, décrite à savoir:

Sept certains lots de terre, ensemble avec tous les bâtiments et améliorations qui s'y trouvent, et tous les droits, voies, privilèges, servitudes et avantages là appartenant ou qui en quelque sorte leur appartiennent, situés dans le Septième District de la ville de la Nouvelle-Orléans, dans l'Ilet No. 304, bornés par les rues Short, Forshey et Olive et l'avenue Carrollton, désignés par les numéros un, deux, trois, quatre, cinq, seize et dix-sept; les lots numérotés un à cinq, ci-inclus, se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à la rue Short, par cent sept pieds et six pouces en profondeur, entre deux lignes parallèles; le lot numéro un formant le coin des rues Short et Forshey, et les lots numéros seize et dix-sept se touchant et mesurant chacun trente pieds de face à l'avenue Carrollton, par cent sept pieds et six pouces en profondeur, entre deux lignes parallèles.

Saisie dans l'affaire ci-dessus.

Conditions — Comptant; l'acquéreur devant au moment de l'adjudication faire un dépôt de dix pour cent du prix d'achat.

LOUIS KNOP,
Shérif Civil, Paroisse d'Orléans.
CARROLL, HENDERSON & CARROLL,
Avocats pour le demandeur.
mars 12 19 25 26—avril 2 9 14 15

L'ABEILLE
DE LA
Nouvelle-Orléans

JOURNAL DEMOCRATE RÉGULIER

POLITIQUE LITTÉRAIRE SCIENTIFIQUE COMMERCIAL

Contre la prohibition En faveur des courses
Sans liberté il n'y a pas de vertus

TÉLÉPHONE MAIN 3487

Trois Éditions Distinctes:
Edition Quotidienne,
Édition Hebdomadaire,
Edition du Dimanche

Vous pouvez avoir L'ABEILLE chez vous, par l'intermédiare des porteurs, pour 15 SOUS par semaine, où la recevoir directement de nos bureaux, par abonnement, au prix de 65 SOUS par mois.

HUGUES J. DE LA VERGNE, Président et Directeur